

Aperçu du fonds

Gestion des Fonds PFSL Ltée Fonds du marché monétaire canadien Primerica 15 novembre 2023

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds du marché monétaire canadien Primerica que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion des Fonds PFSL Ltée (« PFSL ») au 1 800 510-7375 ou à l'adresse concert@primerica.com, ou visitez le site www.primericacanada.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Depuis le 6 juillet 2022, les OPC Concert^{MC} ne sont offerts qu'aux investisseurs existants pour des négociations et des opérations limitées. Plus particulièrement, les OPC Concert^{MC} ont continué d'accepter les souscriptions préautorisées effectuées aux termes du programme d'investissements systématiques, les rachats, les opérations exécutées selon les instructions du client, les échanges, les opérations de rééquilibrage et les autres opérations qui leur conviennent. Les opérations par de nouveaux investisseurs pourraient être de nouveau autorisées à tout moment, au gré des OPC Concert^{MC}.

Bref aperçu

Codes de fonds : Frais prélevés à l'acquisition (PCS121) Gestionnaire du fonds : Gestion des Fonds PFSL Ltée

Frais d'acquisition réduits (PCS2421) Gestionnaires de portefeuille : TELUS Health Investment Management Ltd. Frais d'acquisition reportés (PCS321) Placements AGF Inc.

Date de création de la série : Le 29 novembre 2001 Distributions : Créditées chaque jour au fonds/distribuées à ou vers la fin de Valeur totale au 31 octobre 2023 : 24,3 M\$ chaque mois

Ratio des frais de gestion (RFG): 1,64 % Placement minimal: Placement initial: 500 \$ / 100 \$ pour un régime enregistré
Placements subséquents: 100 \$ / 25 \$ pour un régime enregistré

Placements subséquents : 100 \$ / 25 \$ pour un régime enregistré 25 \$ pour les programmes de cotisations réautorisées

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds est d'obtenir le revenu maximal qu'il est possible d'obtenir tout en préservant le capital et la liquidité. Le fonds investit la totalité de son portefeuille dans le Fonds de marché monétaire canadien AGF, qui, à son tour, investit principalement dans des instruments du marché monétaire canadien, comme les bons du Trésor canadien.

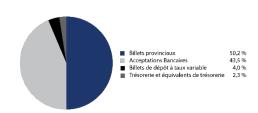
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 octobre 2023. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 octobre 2023)

1. Province de Québec, 0,00 %, 3 novembre 2023	9,1 %
2. Province d'Ontario, 0,00 %, 15 novembre 2023	5,3 %
3. Province de Québec, 0,00 %, 28 décembre 2023	4,4 %
4. Banque Toronto-Dominion, 0,00 %, 12 janvier 2024	4,4 %
5. Province de Québec, 0,00 %, 21 décembre 2023	4,1 %
6. Province de Québec, 0,00 %, 17 novembre 2023	3,8 %
7. Banque de Nouvelle-Écosse, 0,00 %, 21 novembre 2023	3,6 %
8. Province d'Ontario, 0,00 %, 28 février 2024	3,6 %
9. Province d'Ontario, 0,00 %, 20 décembre 2023	3,2 %
10. Province d'Ontario, 0,00 %, 8 novembre 2023	3,2 %

% total des 10 principaux placements 44,7 % Nombre total de placements : 36

Répartition des placements (au 31 octobre 2023)





Fonds du marché monétaire canadien Primerica

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

PFSL estime que la volatilité de ce fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Les risques de l'épargne collective » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

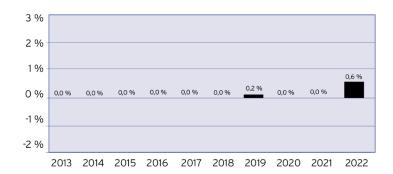
Comme la plupart des autres fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du fonds au cours des dix dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts du fonds pour chacune des dix dernières années civiles. La valeur du fonds n'a pas diminué pendant les dix dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.





Fonds du marché monétaire canadien Primerica

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du fonds sur 3 mois au cours des dix dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	0,86 % 31 octobre 2023 Votre placement augmenterait à 1 009 \$		Votre placement augmenterait à 1 009 \$
Pire rendement	0,00 %	31 octobre 2017 Votre placement chuterait à 1 000 \$	

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 026 \$, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 0,3 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent un revenu à court terme;
- veulent un placement qui privilégie la sécurité et la stabilité relative du capital;
- ont une faible tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds, incluant votre quote-part des bénéfices du fonds et les gains en capital imposables réalisés à l'encaissement de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous, du type de bénéfices réalisés par le fonds (intérêts, dividendes ou gains en capital) et si vous détenez le fonds dans un régime enregistré ou non. En général, vous ne payez pas d'impôt sur les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, dans un compte d'épargne libre d'impôt et dans d'autres régimes enregistrés.

Si votre placement n'est pas inscrit dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part des bénéfices du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer le montant de vos gains en capital imposables réalisés lors d'opérations d'encaissement.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.





1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous auprès de votre représentant sur les avantages et inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous	payez	Comment cela fonctionne
a adjuiction	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais prélevés à l'acquisition	De 0 % à 2 % du montant investi	De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	 Vous choisissez le taux qui vous convient le mieux avec l'aide de votre représentant. Les frais prélevés à l'acquisition sont déduits du montant investi dans le fonds et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.
Frais d'acquisition réduits Option offerte jusqu'au 31 mai 2022	Aucuns frais d'acquisition	Aucun montant	 Les frais d'acquisition réduits sont ramenés à zéro et aucuns frais d'acquisition réduits ne vous sont imputés, que vous vendiez ou non les titres dans les trois années suivant la date d'achat initial. Lorsque vous échangez des titres du Fonds du marché monétaire canadien Primerica achetés initialement en vertu de l'option avec frais d'acquisition réduits contre des titres d'un autre OPC de répartition Primerica Concert^{MC} (un « OPC Concert^{MC}») achetés en vertu de la même option, la société de votre représentant recevra une commission de vente au moment de l'échange, et un nouveau barème des frais d'acquisition réduits sera créé relativement au placement dans le nouveau fonds. Lorsque vous échangez des titres d'un autre OPC Concert^{MC} achetés en vertu de l'option avec frais d'acquisition réduits contre des titres du Fonds du marché monétaire canadien Primerica, le même barème des frais d'acquisition réduits sera maintenu selon la date à laquelle vous avez acheté les titres de l'OPC Concert^{MC} initial. Bien que les parts du fonds ne puissent pas être vendues avec cette option de frais d'acquisition après le 31 mai 2022, en ce qui concerne les ventes de parts du fonds achetées selon cette option avant le 31 mai 2022, le barème des frais d'acquisition indiqué dans la colonne « Ce que vous payez » continuera de s'appliquer jusqu'à la fin de la période mentionnée.
Frais d'acquisition reportés Option offerte jusqu'au 31 mai 2022	Aucuns frais d'acquisition	Aucun montant	 Les frais d'acquisition reportés sont ramenés à zéro et aucuns frais d'acquisition reportés ne vous sont imputés, que vous vendiez ou non les titres dans les sept années suivant la date d'achat initial. Lorsque vous échangez des titres du Fonds du marché monétaire canadien Primerica achetés initialement en vertu de l'option avec frais d'acquisition reportés contre des titres d'un autre OPC Concert^{MC} achetés en vertu de la même option, la société de votre représentant recevra une commission de vente au moment de l'échange, et un nouveau barème des frais d'acquisition reportés sera créé relativement au placement dans le nouveau fonds. Lorsque vous échangez des titres d'un autre OPC Concert^{MC} achetés en vertu de l'option avec frais d'acquisition reportés contre des titres du Fonds du marché monétaire canadien Primerica, le même barème des frais d'acquisition reportés sera maintenu selon la date à laquelle vous avez acheté les titres de l'OPC Concert^{MC} initial. Bien que les parts du fonds ne puissent pas être vendues avec cette option de frais d'acquisition après le 31 mai 2022, en ce qui concerne les ventes de parts du fonds achetées selon cette option avant le 31 mai 2022, le barème des frais d'acquisition indiqué dans la colonne « Ce que vous payez » continuera de s'appliquer jusqu'à la fin de la période mentionnée.



Fonds du marché monétaire canadien Primerica

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2023, les frais du fonds s'élevaient à 1,64 % de sa valeur, ce qui correspond à 16,40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds PFSL a absorbé certains des frais du fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.

1,64 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions du fonds.

6,00 %

Frais du fonds

1,64 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire du fonds sous-jacent verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option des frais de souscription	Montant de la commission de suivi		
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais prélevés à l'acquisition	Jusqu'à 0,25 % de la valeur de votre placement chaque année	Jusqu'à 2,50 \$ chaque année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des parts d'un autre OPC Concert ^{MC} .

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de la transaction.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit de demander la nullité d'une souscription ou, dans certaines juridictions, de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez exercer ce droit dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion des Fonds PFSL Ltée ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion des Fonds PFSL Ltée

6985 Financial Drive, Suite 400 Mississauga (Ontario) L5N 0G3

Téléphone: 1800510-7375

Site Web: https://pfslfunds.primerica.ca Courriel: concert@primerica.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.